DLP-3-7-806992--

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-7-80699213

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS - TEL. (49) 58.39.02

ABONNEMENT ANNUEL 60 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 176 (20/80) du 2 JUILLET 1980

VIGNE

MILDIOU

En raison du temps très frais pour la saison, il n'y a pas eu généralisation des attaques de mildiou dans la région. Nous vous demandons de nous signaler toute sortie de tache observée, afin de nous permettre de mieux évaluer les risques.

Les indications de notre précédent bulletin concernant le renouvellement des traitements restent valables.

OIDIUM

La floraison est maintenant nettement amorcée. Nous rappelons l'intérêt des traitements réalisés à ce stade avec le soufre (poudrage).

BOTRYTIS

Des taches sur feuilles sont fréquemment observées cette année. Elles sont sans gravité et ne nécessitent aucune intervention. Cependant, dans certains cas, les grappes sont atteintes. Evaluer le pourcentage de grappes atteintes afin de préciser la gravité réelle de l'attaque, et ne décider d'intervenir que dans les cas les plus sérieux, en utilisant les produits habituellement recommandés pour les traitements contre la pourriture grise : Sumisclex, Rovral, Ronilan.

MAIS

PYRALE

Les sorties de papillons en élevage et les captures au piège sexuel dans l'ensemble de la circonscription ont commencé depuis le début du mois de Juin mais en nombre très faible. Le vol s'avère donc tardif cette année et tout traitement est donc prématuré. La période optimale d'application de granulés devra se faire en fonction du stade du maïs (fin du stade cornet) et pourrait se situer vers le 20-25 Juillet. Des indications sur l'importance des pontes seront données dans nos prochains bulletins.

LUZERNE PORTE-GRAINES

Depuis cette année, des parcelles de luzerne porte-graînes font l'objet d'une surveillance régulière dans le cadre d'une action INRA-FNAMS-PV. Cette surveillance porte essentiellement sur les stades et les ravageurs. Certaines observations ne seront utilisables qu'a posteriori sous forme d'un inventaire de la faune de la région dont un résumé sera diffusé dans nos bulletins hivernaux. D'autres sont utilisables dès maintenant sous forme d'avertissements.

PHYTONOMES

Les larves verdâtres ressemblant à des chenilles sont nuisibles en dévorant le bourgeon terminal puis le feuillage. On les observe en nombre assez important mais le seuil d'intervention (100 larves en 25 coups de filet fauchoir) est rarement atteint.

P.1.411

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur Gérant : J. THIAULT

CECIDOMYIES DES FLEURS

Le vol a tout juste commencé alors que les premières fleurs apparaissent dans les champs précoupés vers le 20 Juin. Prévoir un traitement avec un insecticide à base de phosalone à la dose de 1.000 g/ha (Azophène,Zolone). Appliquer ce traitement à l'occasion de la première période chaude du mois de Juillet. La rémanence de ce traitement ne dépassera pas 8 à 10 jours et un renouvellement sera en principe nécessaire.

Des études sont actuellement en cours pour l'utilisation des pyrethrinoïdes de synthèse, plus rémanents, à une date plus précoce. Cette année le vol de cécidomyies est tardif et l'emploi de tels produits au début de la floraison risque d'être une pratique dangereuse en particulier vis-à-vis des abeilles et des pollinisateurs. Par conséquent, dans les conditions particulières de cette année, nous en déconseillons l'emploi.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE

La période de risque est passée pour les zones précoces. En zone moyenne, la fin du vol peut amener quelques pontes tardives à l'occasion d'une ou deux journées plus chaudes : il est donc conseillé de maintenir la protection jusqu'au 10-12 Juillet.

Pour le secteur des Gâtines, le vol est encore loin d'être terminé, et il faut maintenir la protection : il convient de ne pas oublier que les fins de vols sont en général très dangereuses dans ce secteur.

TAVELURE

La période de projection des ascospores est maintenant terminée, mais il faut poursuivre une protection soignée des vergers en tenant compte des chutes de pluie partout où des taches sont observées sur les feuilles.

Profiter du renouvellement de ce traitement pour ajouter à la bouillie un produit anti-oïdium dans les vergers sensibles.

ACARIENS

Avec Juillet débute la période à risque élevé de pullulation des acariens qui dure généralement jusqu'à la fin de l'été. Il convient donc de surveiller soigneusement le développement des populations:

- pour les acariens non visibles à l'oeil nu (groupe des Phytoptes), rechercher les premiers dégâts sur feuilles qui signalent leur présence : galles, érinose , aspect gris argenté ou brunâtre des feuilles.

- pour les acariens visibles à l'oeil nu (groupe des Tétranyques qui comprend les araignées rouges et les araignées jaunes), faire des comptages de formes mobiles. Pour cela estimer le nombre d'acariens "en mouvement"sur 100 feuilles prises partout dans le verger.

Ne traiter qu'en présence de dégâts ou si le nombre de formes mobiles atteint 30 à 50 individus par feuille observée.

En dessous de ce seuil d'intervention, éviter d'utiliser des insecticides à pouvoir acaricide : ils conduisent à la destruction des acariens auxiliaires dont le pouvoir de recolonisation est moins élevé que celui des acariens nuisibles et ceci entraîne des déséquilibres de la microfaune vivant sur les arbres fruitiers (psylles, mineuses ...).

.../...

DESSICATION CHIMIQUE de CERTAINES CULTURES

UTILISATION du DIQUAT

Un arrêté ministériel en date du 5 Décembre 1979 dont on trouvera ci-dessous le texte, a fixé, à l'échelon national, les conditions d'emploi du diquat. De ce fait, les arrêtés préfectoraux pris en 1978 dans les quatre départements de la Région Poitou-Charentes sont devenus caducs. Toutefois, pour ce qui est des applications de ce produit par voie aérienne, les stipulations de l'arrêté modifié du 25.02.75 en particulier en ce qui concerne la déclaration obligatoire, trois jours au moins à l'avance, au Chef de la Circonscription phytosanitaire, des traitements envisagés, demeurent évidemment valables.

L'article 4 fait obligation de n'utiliser que les formulations spéciales permettant d'alourdir les gouttes afin de protéger les cultures avoisinantes (Sopratom).

L'article 2 se réfère à l'homologation des spécialités, en l'occurrence Réglone 2 autorisé pour la dessication des cultures de luzerne, haricot, lin à graînes, Céréales versées (avant récoltes) et Tournesol à la dose de 400 g de Ma/ha et pour le défanage des pommes de terre à la dose de 1.000 g/ha.

MINISTERE de l'AGRICULTURE

CONDITIONS d'EMPLOI du DIQUAT

Art. 1er.- L'emploi du diquat ou dibromure d'éthylène 1, 1' dipyridilium 2,2' est autorisé en agriculture comme desherbant, défanant et dessicant dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Art.2.- Les préparations mises sur le marché doivent avoir une concentration au plus égale à 200 grammes par litre et être dénaturées par des substances répulsives odorantes.

Art.3.- Les doses et modes d'emploi de cette substance doivent satisfaire aux conditions imposées pour l'homologation des spécialités qui en contiennent.

Art.4.- Les traitements avec des spécialités à base de diquat doivent être effectués au moyen de pulvérisateurs terrestres pour les cultures basses ou en application aériennes avec des formulations spéciales permettant d'alourdir les gouttes pour éviter l'entraînement sur les cultures avoisinantes.

Art.5.- Les précautions d'emploi dont l'inscription sur les emballages est rendue obligatoire par la loi validée et modifiée du 2 novembre 1943 seront portées à la connaissance des utilisateurs sous la forme suivante :

Avant l'emploi :

Conserver la spécialité dans un endroit ventilé fermé à clé, à l'écart des denrées alimentaires et hors de portée des enfants;

Au cours de l'emploi :

- Porter des vêtements de travail, des gants imperméables, des lunettes de protection;
- Eviter l'inhalation des brouillards de pulvérisation, le contact de la spécialité avec la peau et toute ingestion;
- En cas d'introduction dans l'oeil, laver abondamment à l'eau et consulter un spécialiste;
- En cas de souillure de la peau, laver immédiatement et abondamment.
- En cas d'ingestion accidentelle, faire vomir la victime et la transporter à l'hôpital le plus proche qui prendra contact avec un centre antipoison.

Après l'emploi : Enfouir dans le sol les emballages et les restes non utilisés de la préparation loin des habitations et de tout point d'eau;
Interdire l'accès de la zone traitée au bétail et aux animaux domestiques pendant un délai d'au moins vingt-quatre heures après les opérations.
Fait à Paris, le 5 décembre 1979.

Pour le ministre et par délégation:
Le Directeur de la qualité, E. MATHIEU.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Poitou-Charentes" : R. GUILLEMENET

Imprimé à la Station le 2.7.1980
Précéd. Note. Bulletin n° 175 du 25.6.80
N° Papier de Presse : 535 AD.

Le tableau ci-après énumère les produits acaricides spécifiques qui sont utilisables et indique leurs effets secondaires sur la faune auxiliaire lorsque ceux-ci sont connus. Ce tableau n'indique pas les associations de ces diverses matières actives, ni les nombreux insecticides à pouvoir acaricide plus ou moins marqué.

Matière * active	Concentration d'emploi en g/hl	utilisable sur	Effets sur les acariens auxiliaires	délai d'emploi en jours	Spécialités commerciales
chlorofenizon	50	Pommier uniq.	moyen. toxique	7	Trichlorfenson
fénizon	50	"	"	7	Trifenson, Ovicide Seppic
propargite	60		toxique	21	Omite
tétradifon *	16	"	neutre	7	En association avec le dicofol : Kelthion
tétrasul *	40		neutre	7	Animert V 101
bromopropylate *	50		toxique	15	Néoron
dicofol *	50	"	"	15	Kelthane, Carbax, Dicophyt, Sovifol, Rémadion
binapacryl *	50		très toxique	21	Ambox 50
chinométhionate*	12,5		toxique	-	Morestan
amitraze *	60		non connu	30	Tudy; Maïtac 20
benzoximate	40		non connu	15	Artaban
cyhexatin *	30	"	peu toxique	30	Plictran; Mitacid
fenbutatin oxyde *	50		non connu	7	Torque

* l'astérisque signale les matières actives reconnues non dangereuses pour les abeilles.

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE du POIREAU

Les traitements doivent être interrompus en attendant le prochain vol dans la zone précoce de Charente-Maritime.

Par contre dans la Vienne, la protection doit encore être maintenue.

Dans la zone intermédiaire, il est inutile d'assurer la protection au delà du 5 Juillet environ.

CRIOCERES de l'ASPERGE

Les adultes sont en pleine période de reproduction dans la Vienne. De nombreuses pontes sont déjà visibles sur tiges et sur feuilles. Surveiller attentivement les cultures car ces insectes, adultes et larves peuvent causer d'importants dégâts aux organes aériens et donc compromettre la récolte suivante. Dès l'apparition des adultes, intervenir rapidement en pulvérisant du lindane (20 g/hl) ou du parathion (30 g/hl).

.../...